

Allocution de Michel Drouin Historien

« Émile Zola au Panthéon »

**À l'occasion du centenaire de la
Panthéonisation d'Émile Zola**

Pèlerinage de Médan 2008



C'est à la fin de l'une des plus mémorables séances de l'histoire de la Troisième République – marquée par les lois de réintégration dans l'armée d'Alfred Dreyfus et de Georges Picquart –, au lendemain de l'Arrêt de la Cour de Cassation du 12 juillet 1906, que la Chambre des Députés passait à la discussion puis au vote, en urgence, d'une proposition de loi formulée ainsi :

Article unique – Les cendres d'Émile Zola seront transférées au Panthéon.

Un décret rendu par le Président de la République, sur la proposition du ministre de l'Instruction publique fixera la date de la cérémonie.

L'auteur de la proposition, Jules-Louis Breton, député socialiste du Cher, figure remarquable du Parlement, avait déjà déposé ce texte le 2 décembre 1902, en compagnie de Pressensé, Jaurès, Buisson, Sembat..., mais sans succès. À présent, au nom de 30 députés socialistes, dont les mêmes qu'en 1902, il se faisait un devoir de reprendre cette proposition au lendemain du jour qui a enfin marqué le triomphe éclatant et définitif de cette œuvre grandiose, de vérité, de justice et d'humanité dont Zola fut le grand et le plus héroïque artisan.

L'un des premiers, il dénonça les monstrueuses infamies que cachait l'affaire Dreyfus ; loin de s'enfermer, comme tant d'autres, dans un étroit et lâche égoïsme et de se contenter de déplorer dans l'intimité les iniquités commises et les crimes accomplis, Zola se jeta courageusement dans la mêlée pour défendre la justice et la vérité [...]

Plus que tous ses chefs-d'œuvre, cette ferme, courageuse et admirable attitude fera de Zola une des plus belles et des plus grandes figures de l'histoire de notre époque [...].

La Chambre s'honorera en rendant aujourd'hui même cet hommage posthume à cet homme de bien, à ce grand citoyen dont le souvenir planera sur les générations futures dans l'immortalité du génie et du courage civique.

Curieusement, la proposition est votée à une forte majorité, 344 contre 210 sans discussion. Aucun député de l'opposition ne demande la parole ! Fatigue ? Proximité des vacances parlementaires ? Accablement devant une journée triomphale pour les dreyfusards et la majorité socialiste issue des élections récentes ? Ou bien espoirs placés dans le Sénat, ce même 13 juillet 1906 ? Mais quand la proposition de Jules-Louis Breton arrive au Sénat, il est 19 heures. Trop tard, devant un effectif trop faible, et le décret de clôture de la session tombe. Il faudra attendre la rentrée d'octobre.

Stupéfaite par le vote de la Chambre, Alexandrine, la veuve de Zola, déclare à Fernand Desmoulin qu'elle s'oppose formellement à cette loi : elle veut être enterrée avec son cher mari dans le même caveau du cimetière Montmartre. Théodore Duret, vieil ami de Zola, est furieux et menace de rompre avec elle si elle persiste dans cette résolution. Alfred Bruneau est accablé, désespéré, mais pour lui, pas question de rompre. Denise, la fille de Zola et de Jeanne Rozerot est flattée par l'honneur mais consciente du déchirement occasionné chez « Bonne Amie ».

Dès l'annonce du vote à la Chambre, la droite proteste dans ses journaux et par voie d'affiches. Le débat au Sénat s'annonce acharné, même si Clemenceau, devenu président du Conseil, le 25 octobre 1908, est un partisan inconditionnel de Zola, et qu'il tient en main solidement sa majorité. Le 20 novembre, le sénateur Boissy d'Anglas lit son rapport préliminaire :

Ce n'est pas pour son mérite littéraire, d'ailleurs immense, que semblable proposition vous est faite. C'est uniquement pour un acte de courage civique, grand et tragique comme les circonstances au milieu desquelles il s'accomplit.

Curieuse manière d'escamoter l'écrivain, en le rapprochant plutôt du Voltaire qui défendit Calas, Sirven et la Barre, que de l'auteur des *Misérables* ! Le rapport est adopté, mais le 6 décembre voilà que le sénateur de la Lozère, le comte Emmanuel de Las Cases, fait une proposition de loi tendant à ne décerner à un citoyen les honneurs du Panthéon que dix ans après sa mort. Le Sénat admet qu'il puisse y avoir discussion, laquelle ouvre le grand débat sur le vote de la Chambre le 11 décembre 1906. Séance capitale tant par la qualité et l'âpreté des arguments échangés, que par l'éclatante intervention de Clemenceau, non prévue, mais décisive, pour remporter la victoire finale.

La droite attaque avec une redoutable vigueur par la voix de deux de ses meilleurs orateurs, avocats rompus aux joutes les plus longues, et les plus ardues, le comte de Las Cases, déjà nommé, élu en 1903, catholique fervent, adversaire farouche des lois laïques, et défenseur de l'Église. Son compère est le sénateur du Finistère, Ponthier de Chamaillard, très catholique et monarchiste. La proposition – dix ans d'attente, est rejetée. On passe à la loi votée par la Chambre. Zola est coupable d'avoir rendu plus difficile la révision en raison de la « brutalité » inutile de « J'accuse », accusation « mal conçue », « mal pensée », « mal comprise », sortie du terrain judiciaire pour porter l'Affaire sur le terrain politique. Zola s'est conduit en « malfaiteur » en jetant la France « dans le trouble pour des années ». Bref la faute de Zola c'est d'avoir créé... les dreyfusards ! Au passage, Las Cases fait une apologie effarante du procès Esterhazy.

Croyant avoir pulvérisé Zola, auteur de « J'accuse », Las Cases, habilement, en vient à Zola romancier, car, dit-il, le jour où il ira au Panthéon, « il n'y aura pas que l'homme politique qui y entrera, il faudra bien que l'écrivain y entre aussi ». « Demandez le huis clos » s'écrie un sénateur de droite.

La gauche n'est pas trop à l'aise sur ce terrain, consciente de la férocité des controverses sur Zola romancier. Les deux compères le savent et s'empressent d'exploiter leur avantage. Certes Zola a un art « très grand et très puissant », certes la conception des *Rougon-Macquart* est « féconde, grande, géniale », certes le vice est puni dans *L'Assommoir* ou *Nana* ; certes « il y a donc quelque chose de moral dans l'œuvre de Zola ». Mais les reproches pleuvent : Zola a calomnié toutes les classes sociales. Très applaudi par la droite et le centre, Las Cases fustige le paysan de *La Terre*, bestial, cupide, parricide, luxurieux :

Est-ce que ce paysan-là est bien le paysan français ? Il est ardent à l'amour, soit ; mais nous lui devons les belles filles qui sont l'avenir de nos générations et les solides gars qui sont la gloire, qui seront aussi la force et l'indépendance de la patrie.

Sonnez clairons ! Et Las Cases d'appeler en renfort Anatole France, le grand dreyfusard, pour rabaisser le Zola de *La Terre*, « Les Géorgiques de la Crapule » (1887).

Pour plaire à son camp et aux familles, il lance à la gauche: « Si ce soir, votre fille vous dit : Papa, vous venez d'envoyer M. Zola au Panthéon. Cela doit être un bien bon écrivain, donnez-moi donc à lire de ses livres » – À quoi Boissy d'Anglas rétorque : « Vous ne lui donneriez pas non plus la Bible ».

Las Cases, sans remettre en question explicitement l'Arrêt de la Cour Suprême soutient, contre l'Arrêt même, mais indirectement, qu'il n'y a jamais eu de crime fomenté par l'État Major ! Donc Las Cases demande au Sénat de ne pas voter les honneurs du Panthéon parce que ce serait renouveler l'Affaire, parce que cela paraîtrait, dans une certaine mesure, des représailles et que dans des affaires de cette sorte, le meilleur moyen d'apaisement, c'est d'éviter des représailles.

La contre attaque est lancée au nom de la majorité radicale socialiste par le sénateur du Cantal, le radical Eugène Lintilhac, ancien maître de conférences, auteur de travaux littéraires réputés, grand connaisseur de Zola. Il n'entend pas s'en tenir, comme Boissy d'Anglas, au seul « J'accuse », mais au contraire, à réunir le romancier et le pamphlétaire, « à les exhausser l'un par l'autre à une hauteur digne du Panthéon. » Il exalte le génial auteur des *Rougon-Macquart* et le grand citoyen tout en stigmatisant « les insultes effrénées de la presse de mensonge et de haine qui se sont déversées hier et feront rage demain ».

Chamaillard, le monarchiste, se lance à son tour à l'assaut en déniait à « J'accuse », simple « article de journal », le mérite d'une panthéonisation. Il attaque violemment l'oeuvre romanesque qui « charrie un fleuve trop large de boue, d'immondices, et d'obscénités », et qui a propagé « cette plaie honteuse, odieuse, cette gangrène hideuse de la pornographie littéraire ». Lui aussi invoque le dégoût d'Anatole France pour *La Terre*.

On se prépare à voter quand Clemenceau, inquiet de l'issue du débat, demande la parole. On le sent exaspéré par les attaques de la droite, et c'est frémissant de colère contenue qu'il commence par proclamer que « le gouvernement ne se propose pas de juger l'œuvre littéraire d'Émile Zola ». Puis il magnifie l'acte de Zola, « cette résistance aux foules bien plus héroïque que celle de résister aux rois ». Zola a affronté son pays, son gouvernement et « une opinion publique affolée ».

Il eût affronté l'humanité tout entière pour la justice et pour la vérité. Eh bien cela, s'écrie le Tigre, c'est un acte qui n'est commun dans l'Histoire d'aucun peuple. Quand Zola a écrit sa lettre « J'accuse », je peux l'avouer, je l'ai désapprouvé, moi, le soir même. J'ai dit à Zola: « Vous allez trop loin ! ». Et bientôt, j'ai dû comprendre que c'était lui qui avait raison contre moi.

Ironique à l'égard de Las Cases et de Ponthier, mais, sans doute aussi, du valeureux et très estimé Lintilhac, Clemenceau s'indigne :

Vous êtes venus ici éplucher les termes de la lettre « J'accuse ». Mais ce n'est rien cela, il faut voir le geste, la grandeur, le courage, l'héroïsme de l'action ! Voilà par quoi il a été grand, voilà par quoi il a bien mérité de son pays [...] Il s'est jeté tout entier, il a donné sa fortune, son honneur, l'honneur des siens.

Clemenceau évoque les infamies contre son père, François Zola. « J'étais là, je l'ai vu pleurer – il a dit : je continuerai ».

Toisant aussi bien la droite que sa propre majorité, « Les muets du sérail », Clemenceau s'emporte :

Eh bien! Maintenant, allez faire la critique de ses œuvres, allez faire la critique de ses actes ; il reste une chose que vous ne pouvez pas entamer, dont vous n'avez pas parlé, dont vous ne pouviez pas parler : il reste l'acte d'une conscience, d'une conscience noble, courageuse, qui a honoré son temps et son pays.

Donc Zola mérite le Panthéon. On applaudit Clemenceau, mais seulement à gauche. Le débat n'est pas terminé et la question demeure : qui va-t-on mettre au Panthéon ? Le Zola de « J'accuse » ou le Zola romancier ? Le vieux sénateur René Bérenger, le fameux « Père-la-Pudeur », grand juriste, veut pousser Clemenceau dans ses retranchements en cherchant à lui faire avouer que « le mérite de l'acte » vient uniquement de ce que c'est à propos de l'affaire Dreyfus qu'il est intervenu. « D'où le danger de réveiller les passions à peine éteintes » et de « faire à nouveau descendre l'affaire dans la rue ». Malgré le trouble, évident, dans beaucoup d'esprits, le vote est acquis : 150 voix pour, 107 contre. Alexandrine est soulagée, car, écrit-elle le 12 décembre 1906 « si ce vote n'avait pas eu lieu hier, j'écrivais au Sénat mon refus à jamais, car j'étais indignée de ses tergiversations ».

Elle ajoute : « Clemenceau hier a bien mérité de ma profonde gratitude, car sans lui ce vote n'eût pas eu lieu, il faut bien le dire. » Elle le redira encore le 30 décembre 1906 à Marie Batilliat :

Vous savez que le vote du Sénat n'a été bon que grâce à Clemenceau, qui a atteint une beauté encore inconnue par sa chaleur à plaider cette cause [...]. Enfin, la chose est faite, tout est pour le mieux ».

Pauvre Alexandrine, elle ne sait pas qu'elle devra attendre encore presque deux ans avant l'apothéose finale.

Voyons les étapes principales de cet incroyable ajournement entre décembre 1906 (loi ratifiée par Fallières, le 15 décembre) et le 4 juin 1908.

Alexandrine a proposé le 2 avril 1907, qui tombe un mardi, parce que c'est la date anniversaire de la naissance de son cher mari. Mais le climat social est tel, avec les révoltes des vigneron du Midi, que le gouvernement tergiverse au point d'envoyer Maître Louis Leblois, l'ami de Picquart, auprès d'Alexandrine stupéfaite de s'entendre proposer de remettre *sine die* la date du 2 avril, puisqu'on dit qu'elle est mécontente de la loi nouvelle ! Les amis s'indignent : pas question de renoncer, et impossible de croire à un ajournement définitif de la part de Clemenceau ! Penaud, Leblois se retire, mais une nouvelle date est proposée, le 27 juin 1907, qui tombe un jeudi. Le 17 juin 1907, Aristide Briand, garde des Sceaux, reçoit Alexandrine et Fernand Desmoulin. Tout semble réglé, mais un nouveau report est décidé à l'automne, refusé par la veuve qui, souffrante, ne veut pas manquer sa cure habituelle en Italie. Ce report paraît très suspect à certains journalistes, dont Urbain Gohier qui déverse son fiel dans *Les Guêpes*, du 12 juillet 1907. Peu après, et suite à un article du *Gil Blas*, Alexandrine apprend, affolée, que la police a découvert un soi-disant complot des droites extrêmes pour renverser le cercueil de Zola dans la Seine lors du passage de la rive droite à la rive gauche. Clemenceau a exigé une enquête qui n'a abouti à rien qu'à un canular de journaliste en mal de copie.

On arrive enfin à 1908. Le 11 février au Luxembourg, Clemenceau prononce un discours superbe en l'honneur de Scheurer-Kestner sans citer Zola, et à peine Dreyfus présent ainsi qu'Alexandrine. Trois jours après, interviewée par *Messidor*, Alexandrine confirme la nouvelle date arrêtée : 2 avril 1908 qui tombe un jeudi. Y aura-t-il un cortège du cimetière Montmartre au Panthéon ? Non, répond Alexandrine : seulement une veillée dans la nuit du 1^{er} au 2 avril. Pourquoi cette insistance dans le choix de la date anniversaire ? Est-ce seulement symbolique ? Nullement. Alexandrine sait parfaitement que l'apothéose de Zola serait amoindrie, faute de liesse populaire, laquelle, à cette époque, ne peut s'épanouir que le dimanche, seul jour chômé, ou alors, comme pour Victor Hugo, un lundi, par suite de funérailles nationales exceptionnelles, la liesse s'étant déjà répandue la veille, comme on sait. Mais le climat social est de plus en plus lourd, avec des grèves à répétitions, durement réprimées, au point de faire se fissurer le Bloc des gauches, sous la pression du syndicalisme révolutionnaire et des socialistes, eux-mêmes, bousculés par les Hervéistes. D'où les craintes, très justifiées, et d'Alexandrine et du gouvernement, de panthéoniser un dimanche, car les ouvriers, furieux, déçus par la politique de Clemenceau, reculant les réformes promises, pourraient en profiter pour faire du grabuge, à la fois contre la droite, et contre la police et l'armée, bref gâcher la grande fête espérée !

Mais rien ne pouvant se faire sans un vote des crédits destinés à la cérémonie, on s'achemine vers un débat à la Chambre, fixé au 19 mars 1908. Entre alors en scène, dès le 10 mars, l'un des plus illustres chantres de la droite, Maurice Barrès, qui attaque férocement Zola dans « son » journal *L'Echo de Paris* et qui redouble de violence, à la Chambre, le 19 mars, puisqu'il est député de Paris (Les Halles). Il faut

un superbe discours de Jaurès, très hostile au gouvernement, mais signataire de la loi votée le 13 juillet 1906, pour obtenir un vote en faveur des crédits (356/164).

Dernier espoir pour la droite : le vote du Sénat, aucunement pressé de débattre, même à quelques jours de la date prévue du 2 avril. C'est alors que les embarras gouvernementaux s'accroissent. Toute la presse publie une lettre du descendant du Maréchal Lannes menaçant de retirer du Panthéon la dépouille de l'illustre soldat si Zola y entre, et la famille Carnot s'agite aussi de son côté ! À ce « coup de pied de Lannes » Clemenceau semble désarmé, et refile le dossier à Briand : un véritable casse-tête juridique, un cas sans précédent depuis la Révolution, car, si l'on entre au Panthéon par une loi, peut-on en sortir sans une loi ? L'État accorde-t-il seulement une hospitalité honorifique et le grand homme devient-il propriété nationale, en n'appartenant plus aux siens ? Misère ! Et quel chassé-croisé en perspective, Zola quittant Montmartre pour le Panthéon, Lannes quittant le Panthéon pour retourner à Montmartre, sa première inhumation ! Clemenceau, le 24 mars, envoie dare-dare Dujardin-Baumetz, sous-secrétaire d'État aux Beaux-Arts, pour expliquer à Alexandrine qu'il faut renoncer à la date du 2 avril, étant donné la lenteur du Sénat, la proximité des vacances parlementaires, et celle des élections municipales, et l'agitation de plus en plus virulente des ligues nationalistes

Le ministère annonce donc un report au 4 juin, autre date symbolique (le retour de Zola en France en 1899). Écoeuvée par la situation où l'on se déchire sur des cadavres, Alexandrine déclare qu'elle refusera le transfert en cas de nouveau report : « Peut-être même le gouvernement serait-il heureux de se débarrasser ainsi de l'Affaire Dreyfus et de mon mari. Qui sait ? En tout cas, je serais très heureuse de leur faire ce plaisir ».

Devant ce nouveau recul, Barrès exulte ! Il repart à l'assaut, croyant à un ajournement définitif : « Nous triomphons dans cette bataille Zola ». Il accable à nouveau le romancier, traité « d'esprit goujat » de « Vénitien » soutenu par « une élite à rebours ». Il invente un propos de Clemenceau qui aurait parlé de Zola comme d'une « exubérance de cochonnerie ». Il croit qu'il a fait reculer le pouvoir, et a empêché ainsi Zola de devenir « un des patrons de la République, que nul ne peut lire sans dégoût et qui nuit à l'honneur national ». Il applaudit « le beau mouvement, l'honorable retraite des troupes radicales », « la retraite si digne, si décente du gouvernement et des sénateurs ». Plongeant sa plume dans le curare il termine : « Que Clemenceau reçoive ici les félicitations que Jaurès va lui marchander ».

Au passage, Barrès a pris un malin plaisir à citer une opinion du vieux sénateur radical Ranc dans *L'Aurore* du 26 mars : « Faut-il l'avouer, Zola n'irait pas au Panthéon que cela me serait parfaitement égal ». Nullement offensée, Alexandrine lui répond dans *L'Aurore*, le 7 avril : « Bien certainement, vous avez raison ; peu importe que mon cher mari ait les honneurs du Panthéon ! Il faut être nationaliste pour détourner de son sens votre pensée ». Sous entendu : Zola n'a pas besoin du Panthéon pour sa gloire !

Aux côtés de Barrès entre en lice *L'Action française* devenue encore plus nocive grâce à son organe de presse imprimé quotidiennement depuis le 21 mars 1908. On peut résumer tout son programme anti-Panthéon par cette affiche placardée dans tout Paris :

Patriotes Français ! La scandaleuse apothéose du vénitien Zola, insulteur de la France, champion du traître Dreyfus, est encore une fois ajournée. Les Picquart, les Clemenceau, qui doivent à Zola leurs portefeuilles craignent la colère du peuple et n'osent pas acquitter leur dette [...] La République a peur de la Patrie [...] Montrons à ce gouvernement, en attendant de le chasser lui-même, que, pas plus en juin qu'en avril, nous ne voulons de son Zola. La fête ignoble est retardée. C'est bien. Mais il s'agit maintenant qu'on ne nous en reparle jamais.

De son côté, Anatole France, le 16 avril 1908, se désole devant un recul qu'il juge incompréhensible :

L'ouvrier parisien pense aussi peu à l'affaire Dreyfus qu'à l'affaire Calas ; il se soucie aussi peu de la victoire de Zola que de la victoire de Voltaire. De ce côté-là, le gouvernement n'a rien à craindre pour l'ajournement de la cérémonie. La bourgeoisie radicale elle-même est fatiguée de l'Affaire [...] L'indifférence et la lassitude ont déjà gagné les Intellectuels. [France ne] comprend pas la faiblesse d'un tel ministère qui doit organiser une cérémonie de réparation qu'il a lui-même réclamée. Elle fait une impression fâcheuse sur le pays où l'esprit nationaliste se réveille et où on remet l'Affaire en question au détriment des républicains de gauche [...] On renie à présent Zola, on l'insulte, on le menace comme aux beaux jours de l'Affaire. Les affiches à Paris traitent son œuvre de fumier et d'ordure.

Effectivement, Zola est attaqué encore plus bassement que de son vivant, comme au cours du meeting de l'Action Française du 30 mars, où le général Mercier, idole des nationalistes, déclare :

Je crois qu'aucun de vous ne peut concevoir le moindre doute sur les sentiments d'indignations que m'inspire le projet de déshonorer le Panthéon en y introduisant avec le concours de l'armée, les cendres de l'Insulteur de cette armée !

Toujours *La Débâcle* ! Bravo, s'écrie ironiquement le publiciste de gauche, Maurice Kahn, dans *Pages Libres* !

Voilà donc où nous en sommes par la faute du ministère Clemenceau, deux ans à peine après l'arrêt définitif de la Cour de Cassation ! Voilà l'aboutissement de deux années de politique radicale ! Voilà l'œuvre du dreyfusisme au pouvoir [...] Il manquait à Clemenceau et à Picquart de recevoir publiquement les félicitations de Maurice Barrès et de mériter les sympathies du Général Mercier ! Evolution logique, attendue, nécessaire. Et c'est le châtement de Clemenceau – et des radicaux qui ont la faiblesse de le suivre – qu'ils sont dans cette affaire ZOLA obligés de verser nettement à droite, en cédant la place à leurs pires ennemis. En effet, du moment que les nationalistes s'élevaient contre le transfert des cendres de Zola au Panthéon, le gouvernement n'avait à choisir qu'entre deux alternatives : ou imposer le transfert malgré les criaileries nationalistes ; ou, sous un prétexte quelconque, ajourner la cérémonie. Il a choisi la seconde : IL NE POUVAIT PAS FAIRE AUTREMENT. Car pour imposer le transfert il aurait fallu un déploiement de forces militaires et policières qui eût proclamé la faiblesse du gouvernement, et qui, à la veille des élections municipales, aurait donné trop beau jeu aux victimes des charges de cavaleries.

Il faut croire que Clemenceau, durement étrillé, a su travailler sa majorité puisque le Sénat vote in extremis – avant les vacances parlementaires – les crédits 35 000 francs par 178 voix contre 98, à l'issue d'un baroud d'honneur de la droite, battue mais tirant une dernière salve, à boulets rouges, contre les « pornographes » défendus par la Franc-maçonnerie !

Enfin Alexandrine respire, et le gouvernement aussi. Soulagement et allégresse vont revenir chez les dreyfusards, le camp des « Dreyfuzolards » comme les appelle Léon Daudet.

Faute de temps, je renvoie à l'excellent ouvrage d'Alain Pagès (*De J'accuse au Panthéon*) et au mien (*Zola au Panthéon. La quatrième affaire Dreyfus*) pour la suite des événements : l'embrasement du Quartier Latin ; les préparatifs de la cérémonie ; la translation de Montmartre au Panthéon ; la veillée funèbre ; la magnifique apo-théose ; l'attentat de Grégori ; l'enquête au débotté sur un normalien au passé trouble ; les réactions de la presse ; le procès de Grégori aux Assises et son acquittement, dont je tiens à retenir ceci, par rapport à Zola : dans sa Déclaration aux Jurés, Grégori se vante d'avoir « à ses risques et périls » protesté contre la cérémonie Zola et l'impudence croissante du Dreyfusisme, osant présenter Dreyfus, son homme, au milieu des grands hommes auxquels la Patrie doit être reconnaissante, et osant faire défiler l'armée devant Dreyfus, condamné par deux conseils de guerre et son défenseur Zola qui par sa lettre « J'accuse » et son livre *La Débâcle*, fut le véritable promoteur de l'antimilitarisme en France.

Grégori avance que la condamnation de Zola à propos de « J'accuse » subsiste toujours, qu'elle a toujours force de loi, que rien ne la effacée ni cassée. Stupéfiante négation de l'Amnistie ! Il déclare que l'Arrêt de 1906 est une erreur judiciaire absolue doublée d'une violation flagrante de la loi (l'article 445). D'où son geste – prémédité – pour assurer « la révision de la révision ».

Grégori avoue avoir été présent, Place du Panthéon, à l'arrivée du cercueil, le 3 juin au soir et avoir montré à Dreyfus arrivé à pied, où était l'entrée. « J'aurais pu le tuer ». Parlant en « ancien universitaire », il fait Zola juge du discours de Doumergue, grand maître de l'Université prêchant l'évangile dreyfusiste aux professeurs, et engageant les jeunes potaches à se pénétrer des nouvelles beautés classiques de *Nana*, de *Pot-Bouille*, de *Thérèse Raquin*, etc. Il s'en prend à plusieurs reprises au gouvernement qu'il nomme « gouvernement de Dreyfus », car « c'est le nom que portera dans l'histoire le gouvernement actuel qui a convoqué l'armée pour rendre les honneurs militaires à la trahison de Dreyfus et à l'antimilitarisme de Zola ! » Et ils sont tous « complices » : gouvernants, « chefs dreyfusards », « sénateurs, députés ayant voté la parade du Panthéon », « Fallières Président non de la République mais des cérémonies dreyfusardes, Clemenceau, le vieux stipendié des Juifs, Picquart, l'ex-lieutenant colonel en réforme, bombardé général et ministre de la guerre plus vite et plus haut qu'un Bonaparte pour services exceptionnels dans la campagne de réhabilitation du Traître ! ».

Pour finir, deux réflexions, deux interrogations, liées l'une à l'autre. Pourquoi cet acquittement, deux ans après l'Arrêt solennel de la Cour de Cassation et pourquoi autant de haine, d'outrance effrénée, contre le Zola de « J'accuse » qui avait raison quasiment sur tout ; contre Dreyfus toujours Traître bien que parfait innocent – innocenté judiciairement ; contre les dreyfusards ; contre les étrangers, contre les Juifs ? Ce n'est pas à cause – principalement – de l'Arrêt de la Cour de Cassation, immédiatement contesté par la droite extrême, laquelle fera du fameux article 445 soi-disant faussé par la Cour Suprême, son « talisman ». C'est du moins, à mon

sens, à cause de l'amnistie de 1900, traitée à juste titre, de loi scandaleuse et scélérate par Zola dans ses Lettres au Sénat et à Loubet, que je considère, pour ma part, comme des chefs d'œuvre d'argumentation, et tout à fait prophétiques, si l'on songe à la période 1900-1945, jusqu'au procès de Charles Maurras.

Selon Waldeck-Rousseau, président du Conseil de 1899 à 1902, l'amnistie devait tout apaiser, pour en finir avec l'Affaire. Elle devait servir de catharsis en supprimant le poison de la xénophobie, de l'antisémitisme, et ramener la concorde au sein de la Société. Elle procédait d'un véritable chantage : étouffer les procédures pendantes (Zola, Picquart, Reinach) sinon : pas de réformes ! Millerand, Jaurès, et d'autres socialistes ont suivi Waldeck-Rousseau, apôtre de cette application de la Raison d'État. Et ceci au prix de l'absence de tout jugement des vrais coupables, de ceux qui seront déclarés criminels dans le réquisitoire du procureur général Baudouin, lors de la seconde révision en 1906, mais devenus intouchables à cause de l'amnistie. On jetait donc « dans le même sac les honnêtes gens et les coquins ». D'où une équivoque qui a selon moi pesé sur tout le cours de l'histoire de France de 1900 à 1945 – ce que j'appelle la quatrième affaire Dreyfus. Car en amnistiant par avance les criminels, le Parlement, sollicité par Waldeck Rousseau a « enténébré, selon Zola, la conscience du peuple », a aidé « à la démoralisation des petits, en obscurcissant chez eux le sentiment du juste ». En effet, c'est un cinglant constat de Zola : « du moment qu'il n'y a pas de punis, il n'y a pas de coupables ». Il fallait porter la hache, au lieu de quoi « l'amnistie est devenue une arme nouvelle aux mains de la faction qui a exploité l'affaire pour que la France républicaine en crevât, et continuera à l'exploiter d'autant plus, s'écrie Zola, que votre amnistie va donner force de loi à l'équivoque sans que la nation puisse désormais savoir de quel côté étaient la vérité et la justice ». C'est tout le sens de l'acquiescement de Gregori par un jury sceptique, voir déboussolé.

Sans cette amnistie des grands criminels, sans cette « équivoque » – pas punis donc pas coupables – on n'aurait pas, à mon sens, connu autant de tentatives révisionnistes où même négationnistes. Libre est la parole de l'avocat, mais le défenseur de Gregori, Joseph Menard, aurait-il pu salir à ce point Zola, si Zola avait pu obtenir réparation ? En diffamant Zola le 11 septembre 1908, Ménard, ce jour-là, s'est déshonoré lui-même. Furieux d'avoir perdu dans le procès gagné par Zola contre Judet, Ménard n'hésite pas à tromper les jurés, braves gens ignorants sans doute tout de ce procès :

Zola était le fils d'un lieutenant voleur, chassé de l'armée pour vol ; il avait été marqué au front, ce lieutenant voleur, par le colonel Combes, le pur, le grand, le très noble héros du siège de Constantine, et Zola, insultant l'armée, a satisfait, avec une sorte de rage sadique, les vieilles haines de son père et les basses vengeances du fils qui avait été, pour ainsi dire, déshonoré au berceau. Cet homme né avec la tare, ce Français d'hier, ce métèque, il n'est venu dans notre pays que pour y pétrir l'ordure et en faire de l'argent. C'est cet homme qu'on a conduit au Panthéon, béatifié, canonisé ; c'est devant lui qu'a défilé l'armée de la France. Et entre le cadavre et l'armée, il y avait le condamné d'hier, il y avait le capitaine Dreyfus.

Double négationnisme, puisque les lettres de Combes contre François Zola étaient des faux fabriqués par le colonel Henry, et que Dreyfus, en 1908, était totalement innocenté.

Zola a donc perçu mieux que quiconque que la loi d'amnistie allait être une trahison civique, l'abandon de la République aux mains de ses pires ennemis. Combien juste

– au regard de la période 1900-1945, et au statut des Juifs, le pronostic de Zola : « l'Histoire dira la criminelle faiblesse de l'idée qu'on sauve un peuple d'un mal dont il est rongé en décrétant que ce mal n'existe plus ! »

Dira-t-on que Zola réagissait en poète, affamé de justice idéale ! Était-il seul ? Voyons ce qu'écrivait le grand historien Gabriel Monod, le fondateur de la *Revue Historique*, le 9 janvier 1900 :

Aussi longtemps qu'officiellement le bien pourra être appelé le mal, et le mal bien, l'innocence crime et le crime innocence, il n'y aura point d'apaisement possible en France. La réconciliation nationale ne pourra se faire que le jour où toutes choses seront remises à leur place par la punition des coupables et la réhabilitation des innocents. L'amnistie, qui eût été légitime et bienfaisante si la vérité proclamée par la Cour de Cassation avait reçu à Rennes une consécration définitive, ne serait plus, après la sentence ambiguë qui a été rendue qu'une de ces cicatrisations superficielles, sous lesquelles le mal caché continue à suppurer.

Il a donc suppuré même après l'Arrêt de 1906 et jusqu'en 1945.

Et voilà ma deuxième réflexion : dans le climat de « la terrible année 1908 » – comme la désigne Michel Winock – où jamais un tel déluge de haine ne s'est déversé sur Zola et sur Dreyfus depuis le paroxysme des années 1898-1899, c'est un vrai miracle que la panthéonisation ait eu lieu, suite à tant d'incroyables ajournements. Alexandrine a tenu bon, en dépit de ses colères légitimes contre les faux-fuyants. Et Clemenceau a mené à bien son « Idée », en dépit de tous les obstacles, et des craintes de sa majorité, et de celles d'Alexandrine. Car lui-même s'était déchaîné contre l'amnistie, restant aux yeux de Zola « le dernier brave » à la combattre, comme le prouvent ses articles réunis dans *La Honte*, que nous allons rééditer. Qu'elles qu'aient été ses propres erreurs politiques, à la base de ses attermoissements, il a, plus tout autre, contribué à cette difficile mais éclatante réussite, et ce n'est pas Jaurès, le grand Jaurès, absent à la cérémonie, et violemment hostile « au briseur de grèves », au « vieillard sanglant », à « l'assassin », qui lui a facilité la tâche ! En résumé, pour l'honneur de la République, la magnifique et dramatique panthéonisation d'Émile Zola en 1908, il y a cent ans, a été la seule vraie revanche de l'amnistie. Et tout comme l'Arrêt de 1906, une victoire éclatante de la Justice et de la Démocratie.